



IDP
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique

5 -7 rue Villehardouin 75003 Paris Tél : 01.53.26.95.52 Email : info@idp-formation.com Internet : www.idp-formation.com

Dernière mise à jour du document : 19 octobre 2023

Justice : mode d'emploi !

Comprendre la Justice et aider le particulier à l'appréhender

Formation intra (présentielle ou distancielle)

Pour organiser une formation intra, contactez Raymond Taube (06.60.46.45.45 ou info@idp-formation.com).

L'IDP étant certifié Qualiopi, cette formation est finançable dans le cadre de [l'article L6321-1 du Code du travail](#) (maintien des compétences et adaptation des salariés à leur poste de travail »

Public et prérequis :

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM, Éducateurs spécialisés...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels de l'accompagnement social ou juridique

- Prérequis : aucun

Modalités :

DUREE :

Durée recommandée : 2 jours (14 h) Durée modulable de 1 à 3 jours.

DATES, DELAIS D'ACCES ET INSCRIPTION :

Dates de réalisation déterminées d'un commun accord entre l'IDP et son client. En général, prévoir environ un mois pour organiser une formation. Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires.

COUT NET (non soumis à TVA - Art. 261-4-4 du CGI) : **2690 € pour 2 jours.**

Autres options : 1 jour : 1690 € | 3 jours : 3990 €

En formation présentielle hors Paris & petite couronne s'ajoutent les frais du formateur. Possible surcoût si les journées ne sont pas consécutives ou trajet long si la formation ne dure qu'un jour.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET SERVICES EN LIGNE :

Accès à la plateforme numérique de l'IDP permettant de télécharger les supports (PDF, PowerPoint et/ou, vidéos...) et de contrôler et réviser ses acquis au moyen d'exercices (quizz, QCM, QCU...).

Formateur :

Raymond Taube, directeur fondateur de l'IDP

Pourquoi cette formation ?

La justice est un labyrinthe dans lequel le justiciable peut aisément se perdre, même s'il est assisté ou représenté par un avocat, ou s'il s'informe par ses propres moyens (« la justice CERFA » fait de nombreux dégâts, car le justiciable croit trop souvent qu'il a atteint son objectif en réussissant à saisir le tribunal, alors qu'il s'agit de gagner le procès ou de ne pas le perdre).

Quelle juridiction pour quel litige ? Que signifient et quels sont les effets d'une assignation, d'une requête, d'une signification, d'une sommation, d'un commandement, d'une injonction... ? Quel est le cheminement d'une plainte ? Pourquoi se constituer partie civile sur une plainte ? Quel est le rôle du procureur, du juge d'instruction, du juge de l'application des peines... ? Pourquoi et comment contester une décision de justice ? Comment sont-elles exécutées ?...

En pratique, accompagner un justiciable confronté à un procès exige de s'approprier un précepte de base : le droit est le royaume de l'interprétation, d'où découle un considérable aléa judiciaire. Or un dossier bien préparé (et non un beau discours), étayé par des pièces probantes, est le meilleur moyen de réduire cet aléa.

Objectifs de la formation :

Dans sa durée recommandée (deux jours), l'objectif de la formation intra est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences mentionnées ci-dessous.

Si la durée est réduite à la demande du client, ou en formation inter-entreprises distancielle, les objectifs sont analogues, mais l'accent est mis sur les points essentiels, les autres étant résumés :

- Accompagner et orienter le particulier confronté à une procédure, qu'il ait ou non un avocat
- Aide le particulier à saisir le tribunal et préparer son dossier
- Comprendre le vocabulaire judiciaire et la portée d'un acte reçu par le particulier (exemple : une sommation de payer n'a pas la même portée qu'un commandement de payer).
- Connaître les types de litige où l'on peut se défendre sans avocat
- Connaître l'organisation judiciaire et déterminer le tribunal compétent
- Connaître et comprendre les voies de recours (appel, opposition, cassation)
- Connaître et comprendre les voies d'exécution (saisie, expulsion locative, recours devant le juge de l'exécution)

Programme :

*Chacune des parties ci-dessous correspond à la moitié de la formation, quelle que soit sa durée.
En intra, le programme et le séquençage ne sont qu'indicatifs, puisque tout est modulable.*

1^{ère} moitié :

- Les sources de droits et leur hiérarchie (Traités, lois, jurisprudence, coutume...)
- Le vocabulaire judiciaire
- L'organisation judiciaire
 - Degrés de juridiction
 - Juridictions civiles, pénales, administratives
- La procédure civile
 - Saisine (assignation, requête...)
 - Entre la saisine et l'audience (communication de pièces, incidents...)
 - Audience, jugement, signification, exécution (saisies)

2^{ème} moitié :

- La procédure pénale
 - Déclenchement (plainte simple, plainte avec constitution de partie civile, citation directe...)
 - Entre le déclenchement et le jugement (instruction, enquête...)
 - Audience, jugement, exécution (application des peines)
- Les voies de recours (appel, cassation...)
- Techniques de rédaction d'un acte judiciaire (empruntées aux avocats)
- La préparation d'un dossier judiciaire

Analyse fine des besoins des stagiaires :

En formation intra, le programme peut être modifié, affiné ou aménagé en fonction des besoins particuliers des participants, comme stipulé au début de la description du programme (ci-dessus). Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à appreciations@idp-formation.com, afin qu'il y soit répondu collectivement.

En formation inter-entreprises / inscriptions individuelles, la possibilité de poser une question écrite avant la formation ne s'applique que dans le cadre d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Contact et référent pédagogique :

Raymond Taube : 06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation